

Transmission

Une fondation actionnaire pour pérenniser son entreprise

13.10.2025, Jean-Philippe Buchs

La détention d'une entreprise par une fondation permet d'assurer sa pérennité, son indépendance, son implantation locale et de bonnes conditions de travail. L'avocate genevoise Delphine Bottge milite pour faire connaître ce modèle de gouvernance.

Quel est le point commun entre Rolex et Victorinox en Suisse, Bosch en Allemagne, Lego au Danemark, Ikea en Suède? On l'ignore souvent: ces leaders mondiaux appartiennent à des fondations actionnaires. «Ce modèle existe depuis très longtemps. Il est apparu à la fin du XIXe siècle dans les pays européens et au début du XXe siècle en Suisse», observe Delphine Bottge.

Selon cette avocate genevoise, auteure d'un ouvrage consacré aux fondations actionnaires en Suisse¹, en l'absence d'un registre officiel centralisé des actionnaires, on ne connaît pas avec précision leur nombre dans notre pays. Les recherches qu'elle a menées ont cependant permis d'en comptabiliser une centaine. La fondatrice de Purpose Lawyers tente régulièrement de sensibiliser les acteurs économiques à l'existence de ce modèle afin que les entrepreneurs puissent disposer d'un large choix au moment d'envisager l'avenir. «J'attends des parties prenantes (ndlr: banques, notaires, avocats, etc.) à une succession qu'elles abordent ce thème pour permettre à leurs clients de réfléchir également à cette option lors de la transmission d'une société», insiste Delphine Bottge.

En se fondant sur un entretien avec cette avocate et sur son ouvrage, focus sur les fondations actionnaires en cinq points.

1- Qu'est-ce qu'une fondation actionnaire?

Une fondation actionnaire est une fondation qui détient une participation déterminante dans le capital d'une ou plusieurs entreprises commerciales. Ce n'est pas un statut juridique spécifique, mais un simple état de fait. On peut distinguer la fondation actionnaire ayant un but d'intérêt général de la fondation actionnaire poursuivant un but économique. La première vise à soutenir des activités philanthropiques, par exemple dans les domaines caritatif, social, éducatif ou culturel, grâce aux dividendes qu'elle percevra en tant qu'actionnaire.

La seconde a pour seul but statutaire la détention de l'entreprise dans laquelle sera réinvesti son bénéfice net. Une fondation actionnaire peut aussi avoir un but mixte, mélangeant les deux buts précités. «Dans la pratique, il n'est d'ailleurs pas toujours aisé de déterminer lequel de ces buts prime, l'un étant souvent lié à l'autre», indique Delphine Bottge.

2- Pourquoi créer une fondation actionnaire?

Les motivations sont multiples. Elles ont néanmoins un point commun: respecter la volonté du fondateur telle qu'exprimée dans les statuts de la fondation. Et des effets sur l'entreprise détenue: assurer sa pérennité, son indépendance, son implantation locale et de bonnes conditions de travail. «Selon une étude danoise, la probabilité de survie à quarante ans est largement supérieure pour une entreprise détenue par une fondation que pour une entreprise classique», affirme l'avocate genevoise.

«La probabilité de survie à quarante ans est largement supérieure pour une entreprise détenue par une fondation que pour une entreprise classique.» Delphine Bottge, fondatrice de Purpose Lawyers

3- Quels sont les avantages de la création d'une fondation pour une famille?

La constitution d'une fondation actionnaire est une véritable synthèse incitative de gouvernance familiale dans les cas où la fondation est actionnaire aux côtés des membres de la famille. Elle permet à ces derniers d'entreprendre une réflexion

commune sur les valeurs qu'ils comptent décliner ensuite dans les prises de décision autour du patrimoine familial et économique, voire dans le domaine de la philanthropie.

4- La création d'une fondation est-elle envisageable pour une petite entreprise?

La taille n'est pas forcément un obstacle Les réflexions tournent plutôt autour de l'adhésion de la famille au projet, de l'ADN de l'entreprise, de la maturité de l'entreprise sur le plan stratégique et financier, de la composition de l'actionnariat, du pacte d'actionnaires s'il en existe un et du droit successoral.

5- Une fondation actionnaire est-elle exonérée d'impôt?

Une fondation actionnaire exerçant exclusivement des activités à caractère d'utilité publique peut bénéficier d'une exonération fiscale. «L'Administration fédérale des contributions pose notamment comme condition une séparation claire entre le conseil de fondation et le conseil d'administration de la société détenue. Elle tolère cependant une personne de liaison pour faire le lien entre les deux organes», relève Delphine Bottge. En revanche, une fondation actionnaire poursuivant un but exclusivement économique doit s'acquitter d'un impôt.

1. Delphine Bottge: «Les fondations actionnaires en Suisse, ces fondations qui détiennent des entreprises», Slatkine, 2022

La gouvernance d'une famille propriétaire

Une bonne gouvernance familiale vise à encadrer les enjeux touchant aux défis d'une entreprise en mains d'une ou plusieurs familles, indépendamment du processus de succession. Dans une étude publiée en juin dernier, le cabinet de conseil PwC s'est penché sur les instruments à disposition.

Conseil de famille Il fait le lien entre la famille propriétaire et le conseil d'administration de l'entreprise, et permet de gérer les conflits, notamment les divergences d'intérêts.

Journée familiale Elle vise à renforcer la cohésion au sein de la famille propriétaire. Peuvent y participer les membres de la famille élargie, y compris les non-actionnaires, des générations suivantes, de la famille par alliance et les anciens actionnaires.

Constitution familiale Elle fournit un cadre de référence en fixant les règles du jeu. Par exemple en indiquant qui fait partie de la famille propriétaire et qui peut recevoir des parts de l'entreprise.

À ces dispositions s'ajoutent le pacte d'actionnaires et la planification successorale.



Selon Delphine Bottge, fondatrice de Purpose Lawyers, une fondation permet aux membres de la famille de réfléchir aux valeurs qu'ils comptent décliner autour du patrimoine familial et économique, voire dans le domaine de la philanthropie.DR